



LES FICHES THÉMATIQUES

BOIS LOCAL CERTIFIÉ

UN ENGAGEMENT POUR L'AVENIR DU TERRITOIRE



Photo © Atelier PNG Architectes
Équipements de service public, Neuvecelles
Architectes : PNG, Julien Boidot
et Emilien Robin.

Construire en bois local certifié Bois des Alpes

Construire en bois local certifié, c'est être acteur du développement territorial. En utilisant du bois local certifié dans les constructions publiques, vous participez à la structuration de la filière : en mobilisant du bois dans nos forêts, vous valorisez la gestion durable des forêts, vous préservez des emplois locaux, non délocalisables et vous assurez des retombées économiques et sociales sur tout le territoire. L'utilisation de bois local certifié vous assure également du bois de qualité provenant de nos massifs et le savoir-faire des entreprises vous offre le maximum de garanties dans vos constructions. Faire le choix de Bois des Alpes c'est faire le choix d'une forêt saine, d'une filière prospère et la garantie de l'excellence jusque dans vos constructions publiques !

Union Régionale des Associations
des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes
La Ruche - 256 rue de la République - 73000 CHAMBERY
04 79 60 49 05 - auvergnerrhonealpes@comuneforestieres.org



www.communesforestieres-aura.org

COMMENT ET POURQUOI INTÉGRER DU BOIS LOCAL CERTIFIÉ DANS VOS PROJETS ?

Construction ou rénovation, nous vous accompagnons !



**1m³ de bois local
dans un bâtiment**
= 2,2 ha de forêt gérée
durablement pendant 1 an



**100 m³ de bois local certifié
dans un bâtiment**
= 2 emplois sur le territoire
pendant 1 an



1 m3 de bois mis en œuvre
= 1 tonne de CO₂ stockée et
1,1 tonne d'émission de CO₂
évitée



**80% en moyenne du
coût d'un lot «bois local
certifié» est réinjecté dans
l'économie du territoire,**
contre 30% dans le cas de
bois d'importation.

1 > Valoriser durablement les forêts

- Le bois local certifié est issu de forêts gérées durablement classées FSC ou PEFC. L'entretien avisé des forêts prévient les risques (incendies, érosion), garantit la biodiversité et la qualité de l'eau.
- Entretenir les forêts préserve le patrimoine forestier dans sa qualité paysagère et sociale (accueil du public et des loisirs).

2 > Créer de la valeur ajoutée sur le territoire

- L'utilisation de Bois des Alpes assure le soutien aux entreprises du territoire en favorisant les retombées économiques et l'attractivité locale par le maintien d'emplois non délocalisables.

3 > Utiliser un matériau performant

- Le bois est un matériau sain et naturel qui régule l'humidité et garantit la qualité de l'air ambiant.
- Plus léger, le bois limite l'affaissement des fondations et permet la surélévation des bâtiments. Les chantiers sont rapides, économes en eau et génèrent peu de nuisances.
- Le Bois des Alpes assure des garanties techniques sur la qualité des bois : séchage aux normes DTU – marquage CE.

4 > Lutter contre le changement climatique

- Le bois est le seul matériau de structure 100% renouvelable, qui permet un stockage durable du carbone dans la construction.
- Sa production nécessite peu de consommation d'énergie et peu d'émissions de CO₂. L'utilisation de bois collecté et transformé localement limite également les émissions liées au transport.

5 > Un engagement fort pour son territoire

- Construire en bois local crée un lien tangible entre le produit bois et la forêt.
- Sensibiliser les usagers aux enjeux de la sylviculture de montagne.
- Outiller les élus pour qu'à travers de la commande publique ils puissent faire valoir leur volonté d'utiliser du bois local.



Photo © Composite architectes

Maison de l'Intercommunalité du Vercors, 2012

1644 m² - 125 m³ de bois local – Essences : Epicéa, Sapin, Douglas

Architectes : Composite architectes



LA CERTIFICATION APPORTE DES GARANTIES POUR LE MAÎTRE D'OUVRAGE :

- L'origine des bois : issus de forêts du massif alpin français gérées durablement (PEFC, FSC...).
- Les bois transformés localement par des entreprises certifiées.
- La traçabilité à 100% du bois depuis la récolte jusqu'à la mise en œuvre finale.
- Les caractéristiques techniques des bois : conformité en termes de taux d'humidité, classement structurel (résistance mécanique), marquage CE.
- L'engagement des entreprises dans une démarche d'amélioration continue en faveur du développement environnemental, économique ou social, pour garantir une filière saine et prospère.

La valorisation des forêts alpines

La forêt occupe une place primordiale à Lans-en-Vercors. 60% du territoire est forestier et 27,4% sont la propriété de la commune. Cela représente 1060 hectares qui sont gérés durablement car certifiés PEFC. Comme la majorité des forêts alpines, notre forêt est plurifonctionnelle. Elle occupe une place sociale importante, mais aussi de protection, de production et écologique ! Lans-en-Vercors, est un secteur particulièrement touristique. La forêt est fréquentée toute l'année et pour tous types d'activités... Elle joue d'ailleurs un rôle majeur pour contenir l'érosion des sols et les chutes de blocs. Elle préserve ainsi les équipements d'accueil et la sécurité des usagers ! Pour maintenir la bonne santé des forêts et ce rôle de protection, il est essentiel de les entretenir, d'y mener des travaux forestiers et de récolter les bois. Les travaux de plantation et d'entretien permettent de maintenir la diversité des essences dans nos peuplements et la biodiversité. La gestion forestière prévoit d'ailleurs une trame vieux bois et le maintien de zones humides.

In fine pour avoir un impact global vertueux sur la filière forêt bois alpine, nous faisons le choix d'utiliser du Bois des Alpes dans nos constructions publiques. La traçabilité à 100% nous assure du bois en provenance des forêts alpines françaises comme la nôtre. Cette certification nous garantit la qualité des produits et leur transformation par des entreprises locales. Nous favorisons ainsi l'économie du territoire et nous participons à la lutte contre le réchauffement climatique en séquestrant un maximum de CO₂. Malheureusement les travaux forestiers et les coupes de bois sont souvent incompris par le grand public. Il est donc essentiel de communiquer et d'expliquer les enjeux de la sylviculture en montagne.

Guy Charron

2^{ème} adjoint à la mairie de Lans-en-Vercors

Président de l'association Cofor 38

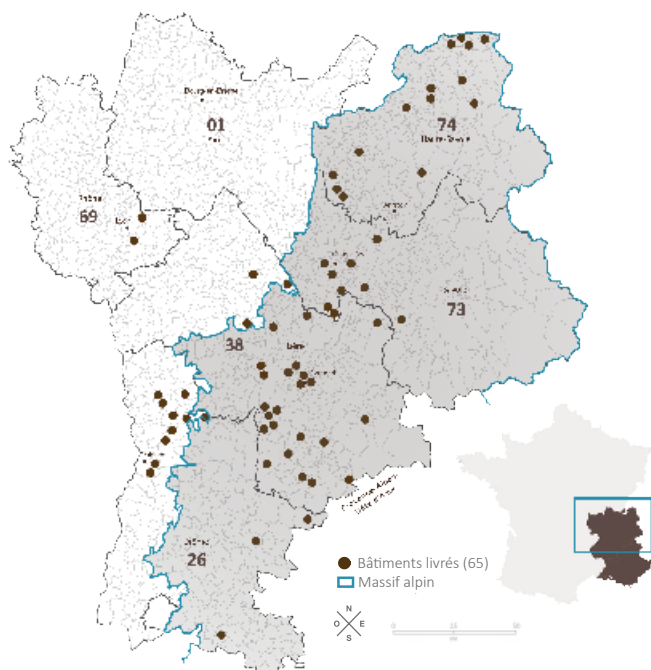
Membre du comité du massif des Alpes



Témoignage

Bois des Alpes : un outil pour avoir recours à la ressource bois et aux entreprises locales dans les marchés publics

Carte des bâtiments publics livrés (65) en Bois des Alpes - périmètre Alpes du Nord - 2021



Source : BD Carto® ©ING, PFAR PACA n°8410, Communes forestières 2021



Pour en savoir plus sur le bois local certifié dans vos projets

- *Guide juridique Bois des Alpes™*
- *Catalogue produits Bois des Alpes™*
- *Outil ART (Analyse des Retombées Territoriales)*
- *Plaquette Bois des Alpes™*

Notre objectif : vous aider à construire votre projet

Les Communes forestières sont à vos côtés pour un accompagnement juridique et technique, tout au long de votre projet : du programme à la réception des travaux.

Nos engagements :

- Vous diriger vers les aides dédiées à la construction en bois local certifié et pour vous accompagner dans ces demandes de subvention
- Vous guider dans la rédaction de vos marchés publics : inscrire les bonnes mentions pour demander la fourniture en Bois des Alpes.
- Vous accompagner à chaque étape de votre projet : faire le lien avec les architectes et les entreprises et s'assurer de la compatibilité du projet avec le savoir faire de la filière alpine française.
- Evaluer les retombées territoriales des projets (équivalents m³ – emplois, CO₂ ...) via l'outil A.R.T. et calculer l'impact carbone du lot bois local certifié via les FDES.
- Valoriser et promouvoir votre projet (inauguration, fiche projet, évènements...).

En tant qu' élu, comment faire respecter votre exigence de bois local certifié dans votre projet ?

- Afficher sa volonté d'utiliser du bois local certifié Bois des Alpes dès le programme !
- Exiger le meilleur pour son territoire, c'est aussi choisir une maîtrise d'œuvre compétente en construction bois qui assurera une conception optimisée et adaptée aux produits et savoir-faire disponibles sur le marché alpin.
- Appuyez-vous sur le guide juridique «construire en Bois des Alpes».
- Pour éviter les mauvaises surprises, afficher un cahier des charges précis et des critères de sélection appropriés en respectant le droit de la commande publique.
- Demander un suivi de l'approvisionnement en bois de la forêt jusqu'au chantier.
- Ne pas hésiter à vous entourer de partenaires ayant une expertise sur le bois local certifié : les Communes forestières et l'association Bois des Alpes sont à vos côtés.



Le choix du Bois des Alpes dans la construction était une évidence pour la construction de notre bâtiment multifonctionnel. Le bois est un matériau noble et chaleureux qui s'intègre parfaitement dans l'architecture locale. Les habitants de la commune et les touristes de passage fréquentent d'ailleurs avec plaisir la partie auberge communale et attendent avec impatience l'ouverture de la boulangerie ! Mais au-delà de l'aspect esthétique, l'utilisation de bois local certifié traduit notre volonté politique de valoriser du bois issu de forêts de montagne gérées durablement, tout en réduisant l'empreinte environnementale de nos bâtiments. L'association des Communes forestières nous a accompagné pour intégrer au mieux les aspects juridiques de la demande de bois local certifié Bois des Alpes dans notre appel d'offre. Nous avons ainsi pu bénéficier de la bonification DETR pour l'utilisation de bois local certifié et faire appel au tissu d'entreprises locales.

Yves Guillothe, maire de Choisy



Témoignage

© Cofor AURA, Bâtiment multifonction,
Commune de Choisy, 2019 - 784m² – 50 m³ de Bois
des Alpes – essences : épicéa, pin, mélèze
Architectes : Chassagne et Delétraz

Nous contacter



© Conception-réalisation :
UR Cofor AURA, en interne, 2022

UNION RÉGIONALE DES ASSOCIATIONS DES COMMUNES FORESTIÈRES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Tel : 04 79 60 49 05
Mail : aura@communesforestieres.org

256, rue de la République - 73000 CHAMBÉRY
www.communesforestieres-aura.org

Référente régionale thématique

Héloïse Allec | 06 62 36 99 25
heloise.allec@communesforestieres.org

Élus référents

Monsieur Adrien Feougier, *Cofor 07*
Monsieur Alain Feougier, *Cofor 07*
Monsieur Jean-Paul Lardy, *Cofor 07*
Monsieur Gilles Bigot, *Cofor 15*

Monsieur Maximilien Beaud, *Cofor 26*
Monsieur Jean-Paul Uzel, *Cofor 38*
Monsieur Dominique Ceres, *Cofor 43*
Madame Saliha Kilani, *Cofor 73*

Action financée par



Cofinancé par
l'Union européenne

